

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU – Clivy RIDE-VALADY – Richard CAMUS – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT

Étaient représenté(e)s : Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY

Absent(e)s non représenté (e)s : Claude ALIMI - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO

Monsieur le Maire : « Le quorum est atteint ».

A - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMI – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

Monsieur le Maire : « Le PV de la séance du 13 février 2026 appelle-t'il des remarques de votre part ? »

Gérard PERRIER : « J'ai simplement une remarque pour vous rassurer sur ma santé. Je vais très bien, je n'ai pas de problème.
J'ai vu dans le PV que vous vous étiez inquiétés de la santé des absents. J'étais simplement absent du Beausset ».

Monsieur le Maire : « Tu n'avais donc aucun ennui de santé. J'en suis réellement ravi ».

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMY – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

Monsieur le Maire suspend la séance à 18h02 afin de permettre l'intervention de M. Hausser, Directeur de Territoire Énergie (ex-SIMIELEC), à la demande de la commune, pour présenter les dysfonctionnements de l'éclairage public.
La séance est reprise à 18h08.

Monsieur le Maire : « Comme à mon habitude, je vais vous donner quelques éléments sur les travaux entrepris sur la commune. Ce sera extrêmement bref, le dernier conseil datant de février.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2025, sur le Beausset, 125 388 € HT de travaux a été réalisés, concernant essentiellement les réservoirs et une étude sur le quartier Font-Vive, qui nécessite des travaux importants.

En 2026, il est prévu 440 000 € HT, concernant le réseau du quartier Font Vive, pas uniquement, mais essentiellement.

En 2027, sont prévus 575 000 € HT, concernant essentiellement l'allée Yves-du-Manoir et La Fournigue, où les réseaux sont en PVC, avec la problématique liée aux polluants éternels. Vous trouverez le détail sur notre site.

À la demande du président de la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume, une permanence supplémentaire de VÉOLIA se tiendra le 10 mars au matin au centre technique. L'information sera également diffusée sur nos médias.

ÉGLISE

Concernant l'église, nous avons chargé l'entreprise TGH, qui a installé la tour de soutien à l'intérieur de l'église, de poursuivre les investigations de charpente sur l'ensemble des chapelles.

Elles dureront 25 jours ouvrés, auxquels s'ajouteront 10 jours ouvrés pour la remise des conclusions.

À l'issue de cette phase, nous serons en mesure de lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre, lorsque nous connaissons exactement l'état de la toiture ».

1. Budget Primitif 2026 – Commune (Annexe note et maquette M57) – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Je voudrais un peu replacer le contexte, car il y a eu des malentendus.

Notre logiciel financier « BERGER-LEVRAULT » sera obsolète d'ici 2 ans. Nous avons entrepris la migration vers un nouveau logiciel, « CIRIL », plus adapté à la nouvelle maquette

budgétaire M57. Parallèlement, le logiciel national de la DGFIP, la Direction Générale des Finances Publiques, « HELIOS », a connu une panne importante de 3 semaines. Cela a entraîné des désordres importants dans notre programmation.

Notre but est de présenter le CFU, ancien Compte Administratif et Compte de Gestion réunis en un Compte Financier Unique, avant la mi-mars pour éviter un surcroît de travail à notre pôle finances, qui serait obligé de le faire sur le nouveau logiciel.

Cette année, si nous ne présentions pas le Budget Primitif maintenant, il devrait être présenté avant le 15 mai. Il y a un délai supplémentaire à cause des retards de la loi de finances mais avec le temps de l'élection du nouveau maire et les délais de 12 jours francs pour transmettre les documents du Budget Primitif, la nouvelle équipe aurait été extrêmement contrainte pour livrer un budget.

Ce budget que je vais vous présenter ce soir n'oblige en rien une nouvelle municipalité qui voudrait suivre une politique différente de le faire. En effet, le fait de présenter le CFU après le Budget Primitif permet d'établir un Budget Supplémentaire. Ce Budget Supplémentaire devra être produit avant le 30 juin. Dans le cadre d'une nouvelle municipalité, au lieu d'être contraints au 15 mai, elle disposerait du délai jusqu'au 30 juin.

Il faut que les choses soient claires. D'ailleurs, lorsque je parlerai des investissements, la plupart peuvent être remis en cause par une nouvelle municipalité ayant des priorités différentes. Vous verrez qu'il n'y a que Mistral, tranche ferme en phase d'être terminée, qui ne peut pas être arrêtée.

Il s'agit de rendre plus fluide le travail de la prochaine municipalité, quelle qu'elle soit.

Je ne vais évidemment pas reprendre le document de présentation, qui est d'ailleurs fort bien fait. Je vais le résumer et je vous propose, si vous souhaitez poser des questions, de le faire après la partie fonctionnement puis après la partie investissement.

- Le chapitre 011, qui retrace le fonctionnement des services et les dépenses récurrentes, a été extrêmement prudent. Il n'augmente que de 1,5 % pour tenir compte de l'inflation, estimée à 0,8 %. Vous savez que ce que l'on appelle le « panier du maire » n'est pas « le panier de la ménagère » et qu'une commune subit une inflation beaucoup plus forte.

À cela s'ajoutent de nouvelles dépenses incontournables. Elles sont détaillées dans la note de présentation. Pour mémoire : les OLD, les Obligations Légales de Débroussaillage, les fluides, il y a eu une certaine précaution, et cela a été fait avant les événements internationaux que nous connaissons. Heureusement, il y a eu une petite anticipation. J'espère qu'elle sera suffisante.

L'ODEL a son augmentation régulière. Nous avons une APCP pour l'archivage, la révision des assurances, le diagnostic commercial, le déclassement et le bornage. Toute une série de dépenses supplémentaires qui font que le chapitre 011 augmente de 208 000 €, soit 7,39 %. Ce n'est pas une bonne nouvelle.

- Le chapitre 012, qui concerne les rémunérations du personnel, est en hausse de 4,54 % par rapport au réalisé 2025, puisque c'est ce qui m'avait été demandé de comparer au réalisé de l'an dernier. J'ai tenu parole. Cela donne un accroissement de 276 000 €. Ce chapitre représente 54,39 % du fonctionnement

Ce chiffre est à considérer avec prudence car en 2025 nous n'avons pas pu remplacer au fur et à mesure les départs ou les mises à la retraite. Si l'on compare de BP à BP, comme cela se faisait traditionnellement ici, il n'y a pas de hausse, mais une baisse de 1,01 %.

Bilan : entre 2020 et 2026, le nombre d'agents de la commune a baissé de 11. Il y a eu une gestion extrêmement prudente.

Ces 11 correspondent à 9, parce que les 2 agents de France Services ont été transférés au CCAS.

Cette augmentation est induite par le GVT, le Glissement Vieillesse Technicité.

Je rappelle la nouvelle cotisation supplémentaire retraite : nous avons eu 85 000 € de plus en 2025, 85 000 € de plus en 2026, autant en 2027 et autant en 2028. À partir de 2029, cela représente 4 fois 85 000 €, ce qui représente environ 8 emplois à payer chaque année. Cette année, nous avons la participation à la mutuelle de prévoyance des agents. Très bientôt, nous aurons la mutuelle santé.

S'il n'y a pas de revalorisation du point d'indice, il y a une revalorisation du SMIC, ce qui entraîne des augmentations non négligeables pour les salaires les plus bas.

Côté recrutement, nous avons programmé 4 recrutements toujours dans l'esprit de laisser à une nouvelle municipalité la possibilité de décider, nous n'avons engagé que 2 recrutements : 1 électricien et 1 renfort cuisine-ménage, absolument indispensable. Les 2 autres, 1 assistant des services techniques et 1 manager commerce, sont en stand-by.

Après les élections, la municipalité décidera ce qu'elle veut faire.

Si ces 4 personnes sont employées, l'effectif, qui était de 150 en début de mandature, devrait passer à 143 au 31 décembre 2026.

- Le chapitre 014, qui correspond aux atténuations de produits, connaît une forte hausse, +48 %, soit 400 000 € de plus.

Cela s'explique par 2 raisons principales.

Les élus ayant des indemnités n'ont pas pris l'intégralité de celles-ci. Dans le nouveau budget, j'ignore ce que décideront les nouveaux élus.

Nous avons également le passage au-delà des 10 000 habitants, qui entraîne la création d'1 poste d'adjoint de plus.

S'ajoute une augmentation conséquente de la pénalité pour logements sociaux.

Pourquoi une augmentation ? En fait, il n'y a pas d'augmentation. Je l'avais expliqué, mais je crois ne pas avoir été bien entendu lors des précédents budgets.

Nous avons payé des avances annuelles de 145 000 € pour les 2 entités 100 % sociales mises en œuvre par la municipalité précédente à savoir « Cap-Immo » d'une part, « les Mésanges » et « les Hirondelles » d'autre part. Chaque année, il fallait payer 580 000 €. Un étalement avait été demandé : nous payions 145 000 €, et à l'année N+2, cela nous était remboursé sur la pénalité majorée.

Le remboursement étant désormais terminé, nous avons ce delta.

- Le chapitre 65 augmente également, +18 %, soit 148 000 €. J'ai fait une erreur : les indemnités des élus relèvent du chapitre 65. Les charges financières, elles, diminuent, puisque depuis le début de la mandature nous avons diminué la dette d'environ 13 %.

Cela concernait les dépenses.

Concernant les recettes : les taux d'imposition ne bougent pas. La revalorisation des valeurs locatives a été anticipée à 0,8 %, mais nous attendons le chiffre définitif. Les décrets d'application de la loi de finances ne sont pas encore publiés.

Pour conclure cette partie fonctionnement : nous avons pu dégager un autofinancement de 560 000 € avant le virement à la section d'investissement. Pour le moment, dans ce budget, le virement du fonctionnement vers l'investissement est de 0 €. Il sera ajusté au budget supplémentaire modifié, notamment en fonction du résultat de l'année 2025.

Il s'agit donc du virement à la section d'investissement sans la reprise du résultat 2025.

Avant de parler d'investissement, je vous propose d'échanger».

Gérard PERRIER : « Oui, j'aurais une question concernant le photovoltaïque que vous avez mis en place : une centrale photovoltaïque enfin des panneaux photovoltaïques sur le hangar des services techniques, qui devraient entraîner un impact significatif sur les coûts d'électricité. Or il me semble qu'ils n'apparaissent pas dans le budget 2026. Pourquoi ? »

Monsieur le Maire : « Le coût estimé a été prudemment fixé à 20 000 €. Lors du budget supplémentaire, nous aurons le recul de 6 mois de fonctionnement. C'est le genre de choses que l'on pourra effectivement affiner. Cela sert aussi à prévoir un budget supplémentaire. Hervé, je te donne la parole ! »

Hervé THEBAULT : « Pour l'utilisation de l'énergie produite, donc les 185 MWh/an, il y a une partie qui sert à alimenter directement le service technique, donc avant compteur. C'est toute l'énergie que l'on n'utilise pas du tout sur le réseau, c'est donc toute l'énergie économisée. Comme vous le savez, les services techniques, ce ne sont pas des bâtiments qui consomment énormément, ce ne sont pas de gros bâtiments.

Ensuite, le reste, ce qui est ensuite injecté sur le réseau, sert à de l'autoconsommation pour l'ensemble des autres bâtiments municipaux. Et ce qui n'est pas consommé par l'ensemble des bâtiments municipaux est vendu dans le cadre du contrat EDF, obligation d'achat. Malheureusement, le tarif de rachat par EDF a énormément baissé, je crois qu'on est autour de 4 ou 5 centimes du kilowatt. C'est très peu.

Nous avons fait faire une étude par TE83 sur la capacité, enfin sur l'autoconsommation par les bâtiments communaux. Comme vous le savez, il n'y a pas de réservoir d'énergie. C'est-à-dire qu'il faut qu'à chaque pas de 10 minutes, la production d'électricité des panneaux soit consommée simultanément par les bâtiments, soit en chauffage, soit en éclairage, soit en climatisation là où il y en a, etc.

C'est une étude un peu théorique quand même. On n'est pas complètement sûr. Ça s'est basé sur les consommations au pas de 10 minutes des bâtiments des dernières années et de la production estimée des panneaux photovoltaïques. Mais on préfère avoir un temps d'observation pour savoir si vraiment on obtient les économies d'énergie, c'est-à-dire tout ce qui sera consommé en autoconsommation par les bâtiments ne sera évidemment pas facturé par EDF. Donc c'est là qu'est l'économie d'énergie.

Mais il vaut mieux attendre quelques mois. On a prévu avec le maître d'œuvre un point régulier : il a fait un point au bout d'1 mois, on verra au bout de 3 mois, au bout de 6 mois, et on affinera vraiment là le potentiel d'économie d'énergie. Pour l'instant le budget et de façon forfaitaire à 20 000 € ».

Gérard PERRIER : « 20 000 €, mais en pourcentage, ça représenterait quoi ? Parce qu'en général, quand des installations photovoltaïques sont faites, il y a une simulation qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui prévoit un pourcentage d'économie sur la consommation, d'une part et d'autre part, il y a une autre partie qui devrait apparaître en recettes, même si elles sont faibles, des recettes de revente. Je suppose que la revente se fait à EDF. Cela doit apparaître quelque part dans les recettes de fonctionnement ».

Hervé THEBAULT : « Pour l'instant, le contrat est effectif au moment où nous avons fait la demande du contrat EDF-OA. Simplement EDF met beaucoup de temps à signer ce contrat, parfois une année. Ensuite, c'est rétroactif. Tout ça est enregistré, mais nous n'avons pas la valeur exacte du surplus revendu à EDF pour l'instant.

En termes de pourcentage, on estime que l'on devrait pouvoir atteindre 20 à 25 % de la consommation d'électricité des bâtiments de l'ensemble de la commune. Ce qui serait déjà pas mal avec une seule installation. Mais on attend de voir le suivi effectif, parce qu'il y a aussi l'installation elle-même, l'onduleur, etc., qui consomme un peu. Cela doit être déduit. Pour l'instant, on est sur la garantie de l'installateur, mais il y aura de la maintenance. Il faut quand même l'intégrer. Ce n'est pas énorme, mais il y a un peu de maintenance quand même ».

Gérard PERRIER : « J'ai une expérience à titre personnel. J'ai 30 % sur les 5 dernières années, et c'est régulier d'1 année sur l'autre. La maintenance est quasiment nulle, il n'y a presque pas de maintenance sur ce type de matériel ».

Hervé THEBAULT : « Sauf que nous sommes obligés d'avoir un contrat de maintenance et que cela coûte ! »

Monsieur le Maire : « À la différence d'une habitation, on consomme notamment l'hiver peu la nuit. C'est-à-dire ce qui est en fin de journée. Oui, non, pas la nuit, mais en fin de journée, quand c'est fermé, il y a encore de l'ensoleillement et on n'en profite pas.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Nous sommes parmi les premiers de l'agglomération à avoir suivi la proposition du parc. Nous allons voir ce que ça donne.

S'il n'y a plus d'autres questions, nous allons passer aux investissements.

Parmi les investissements dits non récurrents, il y a le budget participatif que nous avons fixé à 50 000 €, la transition énergétique des bâtiments scolaires, et terminer Mistral pour 2 576 755 €.

Que le public se rassure, il va y avoir un point qui est l'APCP Mistral. Nous allons donner tous les chiffres. S'il y en a qui osent encore dire, dans leur propagande électorale, que le coût de Mistral est un gouffre ou que c'est 10 millions, ils ont le droit. En période électorale, on a le droit de dire strictement n'importe quoi. Il faudra qu'ils assument.

Pour la réhabilitation de l'hôtel de ville, nous avons prévu 3 mois de travaux pour l'accessibilité afin de permettre aux terrassiers de profiter de la saison. Comme ce point sera repris à chaque fois, je préfère répondre à vos questions plutôt que de me lancer dans une longue énumération.

Page 26, vous avez les autres investissements. Si vous avez des questions ? »

Richard CAMUS : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, je regarde les propositions que vous nous faites, notamment pour Mistral, comme vous venez de l'évoquer. Je vois que nous avons 70 % du budget d'investissement sur 2026, soit 2,5 millions d'euros sur 3,7 millions pour l'ensemble. Je voulais savoir, parce que ce qui me gêne, c'est que ce projet, il entame beaucoup sur l'ensemble. Vous voyez ce que je veux dire ? »

Monsieur le Maire : « Non ».

Richard CAMUS : « Je vais répéter. On a 2,5 millions que vous faites en proposition. On a un budget sur 3,7 millions. Pour moi, c'est énorme. C'est un peu irresponsable, je pense, de mon point de vue. Je vous demanderais bien aujourd'hui de revenir sur la rallonge massive de 2,5 millions. Ça fait lourd, à mon niveau.

Pendant ce temps, ce que je vois : la protection incendie, on est à 0 %, logement pour les Beaussetans, 1 %, énergie solaire, rénovation routière, on ne voit que des miettes. Sport, loisirs, 1 %. Je pense que ce budget n'est pas approprié pour cette commune du Beausset. C'est un entêtement coûteux.

Donc je demande un point d'étape détaillé, public, ce que vous avez dit juste avant, sur les délais et les budgets qui vont être supplémentaires ».

Monsieur le Maire : « Il y aura, si vous avez bien lu l'ordre du jour, une APCP sur Mistral. Ce sont des décalages de crédit. Vous avez à l'euro près ce que va coûter Mistral et à l'euro près les subventions obtenues. Une simple soustraction montre que pour le contribuable, Mistral, qui coûte un peu plus de 5 millions TTC, reviendra à 1,7 million au contribuable. Il y a eu un remarquable tour de force des services dans leur chasse aux subventions. Vous avez d'ailleurs tout le détail. On devra voter chaque APCP. Si vous voulez, je vous répondrai en détail là-dessus. Ces 2,5 millions sont tout simplement des retards qui ont été pris. C'est ce qui a expliqué qu'alors qu'on avait prévu un emprunt possible de 1,9 million en 2025, on a emprunté 0 €, parce qu'il y a décalage. Ce n'est pas Mistral qui, tout d'un coup, plombe le reste.

Vous m'avez parlé de la prévention incendie. La prévention incendie, c'est quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur. Je vous rappelle que nous avons créé la salle de gestion de crise, autonome en électricité et en communication, de manière à pouvoir gérer des catastrophes. C'est la première chose. Ensuite, on a fait une étude DECI pour la défense du territoire. Cela n'avait jamais été fait non plus. On a un plan de marche sur la défense du territoire. Vous avez quelques restes à réaliser. Avant l'été, nous aurons installé des poteaux incendies sur la totalité, 100 % du réseau d'eau potable de la commune, partout où la pression le supporte.

Nous avons levé un lièvre : la facturation du canal de Provence lorsqu'on leur demande d'installer des poteaux incendie sur leur réseau.

Par exemple, lorsqu'on achète 1 poteau incendie, cela nous revient à un peu plus de 3 000 €. Ensuite, il y a la distance de raccordement, un peu plus de 3 000 €. La fourniture, et je ne sais pas si nous en avons la propriété, par le canal de Provence, coûte plus de 6 000 €. Ensuite, l'entretien, c'est-à-dire le calibrage chaque année du poteau incendie que nous faisons, coûte autour d'une centaine d'euros. Le canal de Provence facture 1 200 € par an.

J'ai levé ce lièvre, avec le soutien de la sénatrice Dumont et de l'association des maires du Var. Nous devons négocier d'autres tarifs avec le canal de Provence. C'est pour cela que cette année, j'ai reporté l'installation de 6 ou 7 poteaux de défense des habitations qui peuvent être installés sur le canal de Provence. Les négociations auront lieu cette année. C'est la raison du report.

Vous m'avez parlé des routes. Nous avons 93 km de route et il n'y avait pas de plan d'entretien. Nous avons lancé un entretien annuel des routes. Cette année, ce sont les services techniques qui ont choisi les endroits les plus dégradés. Le chantier le plus important est celui sur la Daby et la Couchoua. Il y a, je crois, un petit accotement de quelques milliers d'euros sur Sainte-Brigitte.

Si vous voulez comparer, le poids de Mistral est effectivement important à cause des décalages. Je vous rassure, nous n'avons pas plombé la commune. Vous verrez lundi, si vous venez, quand on présentera le CFU, nous avons baissé l'endettement de la commune de près de 13 %, si l'on compare le Compte Administratif de 2019 et celui de 2025.

Est-ce que je peux répondre à d'autres questions ?

Vous verrez que nous allons lancer une APCP sur l'église, qui sera sans doute plus importante, puisqu'on aura cette année les études et la maîtrise d'œuvre. Il va falloir emballer et stocker les œuvres qui sont dans l'église. Cela a un coût. Nous travaillons à trouver une solution pour que l'église, qui va rester fermée un certain temps, peut-être 3 ans, puisse fonctionner de la meilleure manière possible ».

Gérard Perrier : « Oui, je voulais simplement revenir sur l'église, parce qu'il y a très peu de mentions à son sujet, alors qu'on sait très bien que les montants en jeu vont être beaucoup plus importants que cela. Il vaut mieux tard que jamais, n'est-ce-pas ! Le problème étant connu depuis un certain temps.

Tout à l'heure, vous avez dit que les conclusions des études complémentaires allaient être rendues dans 2 ou 3 mois ».

Monsieur le Maire : « 35 jours ouvrés ».

Gérard Perrier : « 35 jours ouvrés, donc 3 mois. Cela veut dire que les premières commandes dans 3 ou 4 mois.... ».

Monsieur le Maire : « Non 35 jours. Cela fait 5, 7 semaines ».

Gérard Perrier : « 5,7 semaines, cela veut dire que des commandes vont pouvoir être passées dans le courant de l'année 2026 et vous n'envisagez pas d'autres commandes que de la maîtrise d'œuvre ? Je pose la question ? »

Monsieur le Maire : « C'est absolument interdit de commencer à faire des travaux que l'on estimerait ... ».

Gérard Perrier : « Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit : est-ce que vous pensez que la maîtrise d'œuvre ne présentera pas de conclusions qui permettront de déboucher sur des commandes avant la fin de l'année ».

Monsieur le Maire : « Vraisemblablement non. C'est une APCP. Rien n'empêchera de voter à nouveau une modification de l'APCP. Il semble difficile d'avoir un maître d'œuvre avant l'été. Ensuite, quand on voit la taille du chantier, il serait possible de lancer, peut-être avant la fin de l'année, des appels aux entreprises, mais que les travaux commencent en 2026. Je voudrais bien, mais je ne sais pas comment faire.

Y a-t-il d'autres questions ?

Vous avez page 28, les subventions obtenues. Il ne s'agit pas des subventions de Mistral, sauf la première, qui s'ajoute aux 2,6 millions déjà prévus. Elle concerne la réhabilitation de Mistral. Une subvention de 50 000 € pour Chêne, pour les isolations ».

Hervé THEBAULT : « Le programme Chêne permet... non pas d'isolation, mais de financer des économies d'énergie par des systèmes de mesure. Les audits énergétiques, c'est quasiment terminé, mais surtout les systèmes de contrôle et de mesure, type GTC, qui nous permettent de faire des économies d'énergie ».

Monsieur le Maire : « Ensuite, nous avons des subventions pour l'OPAH. L'Opération d'Amélioration de l'Habitat, je l'expliquerai en détail, car c'est un peu compliqué : les subventions sont liées au fonctionnement des études de l'OPAH et à l'investissement pour les particuliers.

Ensuite, vous avez la liste des subventions.

Avant le budget supplémentaire, il y aurait un manque de 3,3 millions pour réaliser les investissements. On table vraisemblablement sur un emprunt d'un maximum de 2 millions. L'année dernière, on avait prévu un emprunt de 1,9 million maximum, et nous avons eu 0 €. Pour le moment, c'est prévisionnel.

L'équilibre de l'investissement repose sur un élément extrêmement important : nos recettes propres. Je rappelle que les recettes propres correspondent à la part du fonctionnement affectée à l'investissement. Pour le moment, c'est 0 € en attendant le budget supplémentaire. Il y a les amortissements, un peu plus de 600 000 €, et quelques autres éléments de moindre importance.

Les recettes propres doivent couvrir les dépenses obligatoires : remboursement du capital de la dette, amortissement des subventions d'investissement et taxes d'aménagement à reverser, puisque 30 % de nos taxes d'aménagement vont à l'agglo. On a 1 145 000 de recettes propres et 453 000 de dépenses à couvrir obligatoirement par les recettes propres. Voilà ce que je peux dire sur ce budget. Je rappelle que, en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 11,7 millions, et les recettes à la même somme. En section d'investissement, les dépenses sont de 5 millions et les recettes de 5 millions, équilibrées.

Sur cette partie-là, y a-t-il d'autres questions ?

Je dois également vous demander votre avis, et pas seulement un avis, un vote évidemment, sur les subventions données aux associations. Si certains parmi vous sont administrateurs d'associations qui reçoivent des subventions, je leur demanderai de ne pas prendre part au vote.

Vous avez le tableau des subventions, sensiblement du même ordre que l'an dernier, et les subventions d'équilibre pour nos budgets annexes : Caisse des écoles et CCAS.

Les différences concernent notamment la Caisse des écoles : nous avons intégré les frais obligatoires pour emmener les enfants à la piscine, dans le cadre du programme scolaire.

Pour le CCAS, il y a les frais liés à l'opération « en voiture Simone », qui rencontre un franc succès. Je tiens à remercier les agents qui travaillent dessus, puisque non seulement ils ont dû se mobiliser pour aller chercher les personnes et les amener là où elles doivent aller, mais ils ont également lancé un programme dans le cadre d'« Aller vers » et du lien social, un programme de sorties.

Il y a 3 sorties qui ont été programmées : une à Micro-Folie, qui a rencontré un plein succès, une à l'écomusée des Quatre Frères, et une à la Maison du Terroir à la Cadière.

D'autres sorties seront programmées dans le temps, pas en plein été, où il y a la mission principale et je rappelle qu'en été, il s'agit de porter de l'eau aux personnes isolées et de rompre l'isolement.

Y a-t-il des questions sur cette dernière partie ?

Je vais procéder au vote. Excusez-moi, on me demande ce que l'on vote. Je n'ai pas été assez précis, je m'en excuse. On vote le montant de la section de fonctionnement, 11,7 millions équilibrés, le montant de la section d'investissement, 5 millions équilibrés, le tableau des subventions, la subvention à la Caisse des écoles, 123 000 € et celle du CCAS, 347 000 €.».

Votes :

Adopté → 21

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia

NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER

Contre → 4

Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY

Abstention → 1

Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMI – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

Monsieur le Maire : « Le budget primitif est adopté »

2. Vote des taux des impôts directs locaux – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « La proposition consiste à maintenir les taux tels qu'ils sont, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 43,29 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 108,11 %,
- Taxe foncière sur les résidences secondaires 11,13 %,
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 60 % ».

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMI – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

3. Opérations d'investissement – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Je vais pouvoir revenir un peu plus en détail que tout à l'heure lors de l'intervention de M. Camus.

Vous avez la liste. Vous m'avez déjà posé des questions, je crois, sur la rénovation du patrimoine routier, sur la défense du territoire, sur l'énergie solaire et sur l'église.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je vous demande de voter sur le tableau des opérations d'investissement ».

Votes :

Adopté → 21

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER

Contre → 1

Richard CAMUS

Abstention → 4

Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMY – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

4. Révision APCP 202301 « Réhabilitation de l'Espace Mistral » – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Nous abordons maintenant les APCP. Nous entrons dans le détail, notamment pour Mistral. J'espère pouvoir expliquer clairement les éléments.

Cette autorisation de programme a évolué dans le temps. Vous avez le détail des différents votes intervenus depuis le début du chantier. Nous pouvons estimer que nous sommes maintenant dans la phase ultime. S'il devait y avoir une nouvelle autorisation de programme, je pense qu'elle ne serait que de quelques centaines d'euros.

Pour la tranche ferme, nous sommes à 5 090 383 €.

Vous avez le tableau :

- Fonds vert : 600 000 €.
- FEDER, Union européenne : 810 000 €.
- Région – Conseil Régional : 580 000 €.
- DETR, État par le biais du département : 440 000 €.
- Conseil Départemental : 150 000 €.
- ACTEE, pour les économies d'énergie : 49 105 €.

Le total des subventions s'élève à 2 629 105 €, soit environ 2,6 millions d'euros.

Le financement comprend également :

- Emprunt : 1 000 000 €,
- FCTVA : 800 000 €, correspondant à la TVA récupérée,
- Autofinancement : 661 000 €.

Le total pour la commune est de 2 461 000 € moins l'autofinancement, nous arrivons à 1,7 million d'euros.

Je vais vous demander de voter la révision de ce programme.

Le décalage dans le temps s'explique par plusieurs raisons. Il a d'abord fallu consolider les fondations. L'entreprise choisie par le maître d'œuvre ne disposait pas encore de l'agrément. Par prudence, notamment en raison des crédits européens extrêmement difficiles et pointilleux, nous avons déjà perdu 2 mois au départ.

Des retards sont ensuite intervenus, notamment sur le gros œuvre. Cela explique l'importance des crédits inscrits pour 2026 ».

Gérard PERRIER : « J'ai 2 questions concernant Mistral.

Est-ce que ces chiffres comprennent également l'aménagement du jardin ? C'est ma première question. La deuxième question : la dernière fois, nous avons approuvé en Commission d'Appel d'Offres une augmentation des frais du maître d'œuvre. Compte tenu du décalage du projet, lorsque j'avais posé la question à quoi correspondait le décalage, vous m'aviez répondu que cela correspondait à une fin des travaux au 14 juillet. Or, il me semble que la fin des travaux n'est pas prévue au 14 juillet, mais plutôt à la fin de l'année. Est-ce que donc ça va générer de nouveau, compte tenu de ce décalage, une augmentation des frais de maîtrise d'œuvre ? »

Monsieur le Maire : « Je vais essayer de répondre dans l'ordre.

Premièrement, l'aménagement du jardin n'est pas compris.

Par contre, il y a des études qui sont faites, qui nous sont pratiquement offertes par le PNR. Lorsque ça aura suffisamment avancé, on les présentera bien sûr.

Ensuite, ces 5 millions et quelques comprennent le mobilier pour la tranche ferme.

Enfin, est-ce qu'il y aura à nouveau un dépassement ? Je ne peux pas le dire maintenant, mais je pense que ce sera comblé par les pénalités que nous allons infliger à l'entreprise MARIANI, qui s'est occupée du gros œuvre et qui nous a pas mal plombé.

De toute façon, s'il devait y avoir un nouveau dépassement, nous serions évidemment nettement en dessous du seuil de 7,5 % qui nous a obligé à faire une Commission d'Appel d'Offres.

Y a-t-il d'autres questions ? Est-ce que cela a été suffisamment clair ?

Je vous demande de voter sur cette nouvelle APCP, qui sera, je l'espère, la dernière ».

Votes :

Adopté → 21

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER

Contre → 5

Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMI – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

Monsieur le Maire : « Je vous remercie. Cela permettra de terminer Mistral.

Pour la tranche ferme, nous avons déjà des estimations. Pour la tranche optionnelle, je pense que nous étions à l'époque en dessous de 1,5 million d'euros, sans m'y engager. Pour le jardin, nous devrions être en dessous de 500 000 €.

Le fantasme des 10 millions restera donc à l'état de fantasme et tant mieux ».

5. Révision APCP 202401 « Opération Programmée Amélioration de l'Habitat OPAH » - Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « L'OPAH comporte aussi 2 parties.

D'abord, je vais traiter de l'APCP sur l'investissement. Je rappelle que cette OPAH a été réalisée dans le cadre de l'opération "Petites villes de demain". Nous avons défini un périmètre dans le Beausset, principalement le centre ancien autour de l'église.

Dans ce périmètre, nous avons décidé que :

- Les propriétaires occupants à très faibles revenus pouvaient être soutenus dans les travaux.
- Les propriétaires bailleurs acceptant de mettre leur logement dans le cadre social pouvaient bénéficier de ces aides.
- 2 ou 3 copropriétés anciennes dégradées ne pouvant bénéficier de subventions, mais d'ingénierie pour la rénovation.

Cette opération est complexe. Les délais de traitement de l'ANAH sont longs.

Globalement, nous avons prévu de mettre sur 3 ans, 351 000 € d'argent de la commune. L'ANAH doit accompagner pour plus d'un million. Le Conseil Régional accompagne également, entre 100 et 150 000 €. Le Département, non signataire, accompagne lorsque les projets de rénovation entrent dans ces objectifs. Par exemple pour le maintien à domicile, transformer une salle de bain en salle d'eau ou des choses comme ça.

Un problème s'est posé : la pénurie de fonctionnaires à la préfecture, notamment à l'ANAH, a créé un retard considérable. Pour nous, l'année débute fin août, parce que c'est le moment où nous avons signé. Ce sont des années de 12 mois, fin août à fin août, ce qui complique les choses, nous faisons des budgets du 1er janvier au 31 décembre.

Finalement, le retard a été tel que sur 6 dossiers, un seul a été instruit.

Pour 2026, une petite somme est inscrite, 26 000 €.

Les 351 000 restants seront dépensés en 2027 et 2028, au rythme de l'instruction des dossiers : d'abord par la préfecture, ensuite par l'ANAH, puis par la commune. Si les dossiers ne sont pas instruits, nous attendons.

Je vais d'abord écouter vos demandes d'explications ou vos questions.

Ensuite, je vais vous demander de voter cette APCP, qui est évidemment décalé dans le temps. L'opération a commencé fin août 2025. Pour 2026, sur les 350 000 €, nous n'aurons dépensé que 26 000 €. Cela va s'étaler dans le temps ».

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMI – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

6. Création APCP 202506 « Eglise » - Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Nous abordons maintenant l'église. Nous avons décidé, avec la paroisse et l'AREB, qui est l'association qui s'occupe de l'église, de travailler en toute transparence. Lorsque j'ai appris, en même temps que nos partenaires, l'étude de faisabilité produite par l'atelier DONJERKOVIC, nous sommes arrivés à environ 3 millions d'euros TTC. Ce n'est pas la maîtrise d'œuvre. Il y a parfois des surprises entre l'étude de faisabilité et le montant de la maîtrise d'œuvre.

Nous sommes à 3,75 millions en raison d'un certain nombre de frais supplémentaires liés aux études précédentes. J'ai parlé tout à l'heure de l'emballage et du stockage des œuvres. Quand vous voyez ces tableaux monumentaux qu'il faut descendre, emballer et stocker dans des garde-meubles spécialisés, cela a un coût.

Nous sommes actuellement sur une APCP de 3,75 millions.

Il y a aussi les frais pour essayer de trouver une solution pérenne pendant les 3 ans que va durer l'opération, afin que le culte puisse se dérouler au Beusset.

Vous avez les sommes prévues. Est-ce que vous avez des questions ?

Je vais vous demander de voter ».

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMI – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

7. Autorisation d'engagement et Crédits de Paiement 2032024 « Récupération des concessions cimetièrre en état d'abandon » – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : L'APCP suivante concerne la récupération des concessions de cimetièrre en état d'abandon.

Il reste 690 € pour 2026.

Nous devons procéder au vote ».

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMI – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

8. Autorisation d'engagement et crédits de paiement 1032024 « Opération Programmée Amélioration de l'Habitat » – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « La deuxième partie de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat concerne la rémunération du cabinet qui accompagne l'opération pour les 3 ans.

Il est prévu 317 000 €.

Nous avons des subventions et comme je l'ai expliqué, elles ne cadrent pas vraiment aux années budgétaires.

De l'ANAH, pour la première année de l'opération : 23 333 €. Pour la deuxième année : 29 967 €.

Nous avons également un accompagnement de l'Agglo. Le montant total sera de 50 000 €, soit 10 000 € la 1^{ère} année et 20 000 € les 2 années suivantes.

Vous n'avez ici que les dépenses mais il y a également les subventions en recettes.

Ce cabinet organise des permanences hebdomadaires et accompagne les demandeurs jusqu'à la désignation des entreprises et les accompagne également pour récupérer les subventions.

C'est une opération intéressante. Étant donné que nous étions « Petites Villes de Demain », les communes de l'Agglo qui voulaient s'y joindre pouvaient le faire. Nous avons mené une opération commune avec le Castellet. Les sommes indiquées sont strictement celles du Beausset. L'appel à candidatures a été fait en commun par l'Agglo pour les 2 communes, le Beausset et le Castellet ».

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMI – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

9. Autorisation d'engagement et crédits de paiement 3032024 « Archives municipales » Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Encore une APCP. C'est quelque chose qui aurait dû être fait il y a des années, voire des dizaines d'années : s'occuper des archives municipales.

Je ne sais pas comment dire... Il ne me vient pas de termes polis pour dire comment elles sont rangées. Donc je m'abstiens. Nous travaillons avec le CDG pour désherber les archives et les classer. Elles sont classées, il ne faut pas exagérer, mais elles sont empilées dans différents sites et il faut organiser ces archives.

Le coût est de 43 000 €, répartis sur 3 ans, puisqu'ils viennent travailler quelques jours par an. Ce sont les spécialistes du CDG.

Pour cette année, c'est 10 500 €, et 43 000 € sur les 3 ans.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour les archives ».

Clivy RIDE-VALADY : « Je voulais juste et c'est l'agent de la collectivité qui va juste remercier et louer le travail de l'autre agent de la collectivité, en l'espèce la directrice des finances, qui a fait un travail remarquable, déjà lors de la présentation à la commission des finances vendredi, et qui m'a aidé à comprendre en faisant des tableaux des actes réalisés sur l'année antérieure et celle d'avant. Donc merci, Mme Charbonneau ».

Monsieur le Maire : « Ça fait plaisir. Merci, Clivy ».

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMI – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

10. Convention association « Ecole de Musique » - Subvention 2026 – Annexe - Rapporteur Bruno VADON

Bruno VADON : « Comme vous le savez, puisqu'on n'a qu'un seul cas sur la commune, une association qui reçoit plus de 23 000 € de subventions doit signer une convention avec la commune.

La loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations, comporte notamment des règles de transparence dans l'attribution de subventions aux associations par les collectivités locales.

Le décret 2001-495 du 6 juillet 2001, pris pour application de l'article 10 de la loi susvisée, prévoit en son article 1^{er} l'obligation de conclure une convention lorsque les subventions publiques dépassent le montant annuel de 23 000 €.

La délibération précédente, numéro 2026-03-04-1, comportant l'attribution d'une subvention de 25 000 € à l'association « École de Musique du Beausset », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe d'une convention de partenariat financier avec l'association « École de musique du Beausset » pour l'exercice civil et budgétaire 2026.

Un projet de convention est joint : il définit les engagements de chacune des parties ainsi que les modalités de versement de la subvention ».

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES représentée par Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMI – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

**11. Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU du Beausset - Annexes
Rapporteur Hervé THEBAULT**

Hervé THEBAULT : « C'est la dernière phase de la modification simplifiée du PLU concernant le zonage du risque incendie sur quelques secteurs de la commune. Cette modification simplifiée a déjà été expliquée en détail lors de précédents conseils municipaux. S'il y a des questions, je peux y revenir.

Je rappelle qu'elle intervient à la demande du Préfet, qui nous a demandé de revoir le classement en zone de risque incendie de 3 secteurs sur la commune, classés en zone F2 au moment de l'approbation du PLU, et que le Préfet demande de reprendre en zone F1. Vous trouverez dans le PLU les prescriptions précises relatives aux zones F1 et F2 en termes de constructibilité et d'aménagement.

Après discussion avec la DTTM, nous nous sommes engagés à reprendre la cartographie du zonage sur 2 des 3 secteurs qui étaient en cause.

Dans un premier temps, une procédure de modification simplifiée a été engagée. Le lancement de cette procédure a été validé par un arrêté municipal.

Ensuite, la mission de l'autorité environnementale a été saisie en septembre 2025. Elle a conclu que, au vu du peu de modifications, cela ne nécessitait pas d'évaluation environnementale.

Ensuite, le projet de modification a été notifié aux personnes publiques associées en décembre 2025. Il a été mis à disposition du public l'ensemble des documents graphiques concernant cette modification simplifiée du 12 janvier au 12 février 2026.

Les personnes publiques associées notifiées figurent sur la liste de la délibération.

Les seules remarques transmises défavorables à l'unité transmises favorables, sans réserve, sauf la chambre d'agriculture, qui a émis un avis favorable avec des réserves concernant ce changement de classement de risque.

La commune a décidé de ne pas suivre les demandes de la chambre d'agriculture, la procédure de modification ayant uniquement pour objet la prise en compte des observations formulées par les DTTM dans le cadre du recours gracieux.

La mise à disposition des informations au public n'ayant émis aucune remarque sur le projet de modification simplifiée du PLU, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver cette modification n° 1 du PLU du Beausset ».

Monsieur le Maire : « Avez-vous des remarques ? Nous arrivons au terme de ce processus Je vais vous demander de voter ».

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard

FRIEDLER - Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Michèle SALLES
représentée par Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Claude ALIMI – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

Monsieur le Maire : « Les décisions de gestion courante ; vous les avez examinées attentivement, je suppose, donc je vais les présenter.

Il y a toute une série de conventions pour la Boutique Ephémère. Ensuite, il y a 2 demandes de subventions.

Une demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour financer l'étude de diagnostic commercial et économique du Beausset afin d'essayer de progresser dans l'activité commerciale, en espérant que cette fois-ci l'association des commerçants prendra à bras-le-corps les propositions qui seront faites. Il faut bien essayer.

Il y a également une demande de subvention. Je tire mon chapeau à notre chasseur de subventions : il a trouvé que l'on pouvait demander une subvention, 500 €, pour équiper de gilets pare-balles notre Police Municipale.

Ensuite, vous avez les contrats qui ont été signés. Je ne vais pas les énumérer : ils concernent les espaces verts, l'électricité et des modifications de bordereaux unitaires dans des contrats déjà existants.

Il n'y a pas de questions diverses.

Je vous donne rendez-vous lundi prochain, ici même, pour le CFU.

Je pense que ce serait une bonne chose qu'on puisse le voter par respect pour le travail du service des finances, puisque si on ne le votait pas, il faudrait attendre la migration de tous les documents, avec des sources d'erreurs possibles.

Merci pour votre présence. Je vous souhaite une bonne soirée. Je vous invite à boire un verre si vous le souhaitez ».

La séance est levée à 19h36.

Le Maire
Claude ALIMI

